

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2005

Séance du 27 juin 2005

CG 05/3^{ème}/I-11

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT
DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX**

—
DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2005
—

Le projet de décision modificative n°1 pour 2005 du SATESE, adopté par le conseil de gestion lors de sa séance du 20 mai 2005, s'équilibre en mouvements réels à **57 231,00 €**

Les dépenses s'établissent de la façon suivante :

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

Compte 20	- Immobilisations incorporelles	1 014,00 €
Compte 21	- Immobilisations corporelles	15 039,00 €
Total des dépenses d'investissement		16 053,00 €

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- CHAPITRE 011 - Charges à caractère général

Compte 60	- Achats	2 300,00 €
Compte 61	- Autres charges externes – Services extérieurs	6 348,00 €
Compte 62 (sauf 621)	- Autres services externes.....	5 452,00 €
Total		14 100,00 €

- <u>CHAPITRE 012</u> - Charges de personnel et frais assimilés		
Compte 633	- Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations.....	50,00 €
Compte 64	- Charges de personnel.....	26 590,00 €
	Total	26 640,00 €
- <u>CHAPITRE 67</u> - Charges exceptionnelles.....		438,00 €
	Total des dépenses de fonctionnement.....	41 178,00 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	57 231,00 €

L'ensemble de ces dépenses est équilibré par les recettes suivantes :

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

Compte 001	- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 335,00 €
	Total des recettes d'investissement	3 335,00 €

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE 70	- Produits des services, du domaine et ventes diverses	- 450,00 €
CHAPITRE 77	- Produits exceptionnels.....	2 252,00 €
Compte 002	- Résultat de fonctionnement reporté.....	52 094,00 €
	Total des recettes de fonctionnement.....	53 896,00 €
	TOTAL GENERAL DES RECETTES.....	57 231,00 €

* * *

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le projet de Décision Modificative n° 1 du SATESE pour 2005, tel qu'il vient de vous être présenté.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion réuni le 20 mai 2005,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la décision modificative n° 1 de 2005 du SATESE qui s'équilibre en mouvements réels à 57 231,00 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,